

FORMULAIRE 66

Avis au failli d'une assemblée des créanciers
(paragraphe 102(1) ou alinéa 155d.1) de la Loi)

À : _____, failli

Avis est donné qu'une assemblée de vos créanciers sera tenue le _____, à _____ heures, au _____, et que vous êtes requis d'assister à cette assemblée et de fournir les renseignements qui peuvent être requis.

De plus, avis vous est donné que si, sans motif raisonnable, vous manquez de vous conformer aux exigences du présent avis, vous êtes coupable d'une infraction sous le régime de la Loi et passible d'un emprisonnement maximal de 3 ans.

Daté le _____, à _____.

Syndic